



Le 16 novembre 2011

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation d'une entente globale de modulation
Dossier Régie : R-3775-2011
Notre dossier : R045296

Chère consœur,

Suite à la lettre du procureur de S.É./AQLPA du 11 novembre 2011, le Distributeur a constaté qu'il y avait effectivement une coquille aux pages 11 et 13 de la pièce HQD-2, Document 1.

Veillez trouver ci-joint une copie corrigée des pages 11 et 13 de la pièce HQD-2, Document 1. La note infrapaginale accompagnant les deux tableaux était erronée et a été retirée. Les valeurs inscrites à la ligne « *Éolien (3500 MW) (30%)* » des deux tableaux correspondent à la contribution en puissance propre à la production éolienne. La puissance complémentaire associée à l'Entente de modulation est présente seulement dans le tableau de la page 13, à la ligne « *Entente globale de modulation (15%)* ».

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

Éric Fraser
/js

p.j.

c.c. Intervenants